



Prévention & Lutte contre le  
**HARCÈLEMENT**



Vous pouvez-vous rendre sur le site:  
[www.jeunesviolencesecoute.fr](http://www.jeunesviolencesecoute.fr)

Ce site ainsi que le numéro sont anonymes.  
Le numéro est gratuit  
depuis un téléphone fixe.

Numéro de Jeunes violences écoute:

**0800 20 22 23**

Coordonnées des structures pouvant accueillir aux Ulis  
les victimes et témoins de harcèlement :

- Le Point D'accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)  
1 Rue de l'Aube  
91940 Les Ulis  
Tél. : 01.60.92.02.00
- La Maison de Justice et du Droit  
Rue des Bergères  
Groupe scolaire  
« Les Bergère »  
91940 Les Ulis  
Tél. : 01.64.86.14.05
- Projet de réussite éducative (PRE)  
Rue des Bergères  
Groupe scolaire  
«Les Bergères»  
91940 Les Ulis  
Tél. : 01.69.07.92.35
- Commissariat des Ulis  
124 Avenue des Champs  
Lasniers - 91940 Les Ulis  
Tél. : 01.69.28.21.25

Direction de la jeunesse  
Tél. : 01 69 29 34 62

[www.lesulis.fr](http://www.lesulis.fr)



# HARCÈLEMENT

*Le harcèlement est une conduite abusive qui se manifeste par des comportements, des paroles, des gestes, des actes, des écrits pouvant porter atteinte à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité psychique ou psychologique d'une personne.*

## TYPES

de harcèlement

- **Physique** : Tous types de coups infligés (Coup de pied, coup de poing, gifle, tirer les cheveux...)
- **Sexuel** : Gestes déplacés et insistants voire répétitifs, paroles déplacées, regard insistant sur les parties intimes...
- **Moral** : Insultes, moqueries, dénigrement (ex : « T'es bon(nne) à rien... »)
- **Cyber harcèlement** : Recevoir des messages de harcèlement sur le portable, Facebook ou autres...

## QUE FAIRE

quand on est victime de harcèlement ?

Si vous êtes victime de harcèlement, il ne faut surtout pas hésiter à en parler.

Des professionnels sont formés pour vous aider. Vous pouvez aussi en parler à vos proches (famille, amis, entourage...). Si cela se passe dans l'enceinte d'une école, vous pouvez en parler à vos professeurs, à la CPE, à l'infirmière...

## COMMENT

prévenir au mieux le harcèlement ?

Pour prévenir au mieux le harcèlement il faut sortir accompagné(e), ne pas parler aux inconnus, ne pas exhiber d'objets de valeurs, éviter de passer par des endroits « à risque » (endroits sombres, avec peu de personnes...).

Un site pour voir comment est vécu le harcèlement : [www.agircontreleharcelement.gouv.fr](http://www.agircontreleharcelement.gouv.fr)

Le harcèlement peut avoir lieu partout : à l'école, au travail, à l'extérieur...

## LES SANCTIONS

auxquelles le harceleur peut s'exposer à l'école :

- Un avertissement
- Un blâme
- Une exclusion temporaire de la classe
- Une exclusion temporaire de l'établissement
- Exclusion définitive de l'établissement
- **Si la victime porte plainte et selon le type de délit réellement commis, le harceleur peut être passible d'une amende et de sursis, voire de prison ferme.**

